

Berne, le 27 juin 2018

## Décision du Conseil fédéral au sujet du concept de «dissociation de RUAG»

### Position du conseil d'administration de RUAG Holding AG

20 ans après la naissance de RUAG par le regroupement de quatre régies fédérales dans l'armement, RUAG se trouve à l'aube d'une deuxième transformation. La première a fait suite au constat, dans les années 90, que la forte baisse des commandes de la part de l'Armée suisse menaçait leur viabilité. Il s'agissait alors de préserver les capacités de RUAG en élargissant son volant de clientèle (autres débouchés civils et internationaux).

Cette ambitieuse stratégie a porté ses fruits. De 1999 à ce jour, la part des activités DDPS est tombée de 86% à 31%. Dans l'intervalle, RUAG a doublé et son chiffre d'affaires (à CHF 2 mrd) et son effectif (de 9100 actuellement). Elle s'est aussi internationalisée (présence dans 16 pays, 60% du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger) et s'est lancée à la conquête de marchés connexes (espace, aérostructure, aviation, munitions de sport et de chasse, cybernautique). Malgré le repli de ses activités dans le DDPS, RUAG a pu conserver ses sites et ses effectifs en Suisse. Au cours des 20 dernières années, l'«armurerie de la Confédération» qu'était RUAG est devenue une société internationale des technologies et un acteur de premier plan dans l'industrie suisse.

Ce parcours exemplaire ne doit pas s'arrêter là. Mais pour ce faire, il faut remettre les choses à plat. Comme il y a 20 ans, RUAG se trouve à nouveau sur le point d'engager une transformation d'envergure. Le conseil d'administration ne l'ignore pas.

Dans son courrier du 21 mars 2018, le Conseil fédéral l'a informé de sa discussion au sujet de la sécurité informatique et la dissociation de DDPS - RUAG et aussi des premières décisions prises à l'égard de RUAG. En même temps, il l'a mandaté d'élaborer un concept en ce sens. A l'occasion de sa séance du 27 juin, le Conseil fédéral a délibéré du concept et l'a validé. Le conseil d'administration remercie le Conseil fédéral de sa décision et de la confiance qu'il lui témoigne.

Il salue ces décisions, même si elles supposent une transformation qui ne sera certainement pas simple à réaliser. Conformément au mandat donné, RUAG se verra dissociée en deux sociétés: l'une regroupant les activités souveraines de l'Armée suisse et l'autre forte de produits civils et d'activités internationales dans le secteur militaire, entièrement ouverte à la concurrence. Cette nouvelle structure pose les jalons de demain et dessine les contours des perspectives d'avenir. Alors que la première société est déjà au service de la politique de sécurité en temps normal, la seconde société peut lui prêter mainforte quand des situations exceptionnelles l'exigent. Par ailleurs, la dissociation des infrastructures ainsi engagée renforcera la sécurité.

Le conseil d'administration ne manquera pas de clore les travaux relatifs à la stratégie future en temps voulu et de la soumettre ensuite au Conseil fédéral dans les délais. Il est certain que toutes les décisions de fond pourront être prises cette année encore de sorte à pouvoir les mettre en œuvre d'ici au 1er janvier 2020.

Un effort commun permettra de surmonter toutes les difficultés que représente cette entreprise. Le conseil d'administration tient à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de RUAG de leur soutien et de leur confiance.